Ann M. Fitz-Gerald

# Résumé

Parallèlement aux discussions sur l'évolution de la sécurité se déroule un débat similaire au sujet de la transformation de l'aide publique au développement. Ces deux questions sont interdépendantes dans la mesure où les grandes problématiques de sécurité se répercutent sur la sphère du développement. On tend de plus en plus à donner à cette interaction le nom de « nexus sécurité-développement ». Cette approche suggère que l'action des organismes de sécurité pourrait échouer et l'insécurité se manifester de nouveau si une démarche de développement humain plus générale n'est pas entreprise en même temps. L'étude *La Parole est aux pauvres*, récemment commandée par la Banque mondiale, appuie cette interprétation. Un sondage mené dans 60 pays pauvres révèle que la sécurité est la toute première priorité, devançant même des besoins fondamentaux comme la nourriture et le logement.

Cette prise de conscience a stimulé la réflexion et une collaboration plus étroite dans les institutions publiques bilatérales et multilatérales. Mais si on désire réellement relever ce défi, il faut, note l'auteure, que les structures de coordination disposent des ressources nécessaires aussi bien au niveau de la formulation des politiques qu'au niveau opérationnel. Certains pays ont mis au point des initiatives destinées à réaliser cet objectif — par exemple, le Programme de la sécurité humaine au Canada et la Stratégie de réforme du secteur de la sécurité au Royaume-Uni. Ces initiatives sont méritoires et peuvent encourager la planification et la coordination interministérielles, mais elles risquent, dans la pratique, d'être insuffisantes si leurs partenaires ne s'engagent pas à poursuivre une stratégie similaire. L'intervention militaire en Iraq en fournit un bon exemple — exemple qui constitue également un dangereux précédent.

Cet article se penche sur la complexité des démarches visant à fusionner les priorités de la sécurité et du développement, et en examine les conséquences pour la gouvernance. L'auteure montre comment le Canada a réagi face à ce débat et évalue l'efficacité des trois volets de la politique canadienne — développement, défense et diplomatie, ou les 3 D. Elle passe également en revue les progrès accomplis à ce chapitre au Royaume-Uni, aux États-Unis et aux Pays-Bas. Elle recommande que l'examen de la politique étrangère qui doit bientôt se dérouler au Canada s'emploie à définir clairement les intérêts nationaux du pays et à établir les moyens qu'il doit prendre pour les défendre. Elle affirme par ailleurs que toutes les institutions actives dans le domaine de la sécurité et du développement doivent veiller à mettre en place des mécanismes cohérents et viables de formulation et d'exécution des politiques. Le même exercice devrait être entrepris en collaboration avec les pays partenaires dont les intérêts en matière de sécurité nationale sont relativement semblables. L'objectif ultime est de faire en sorte que toutes les interventions à l'étranger permettent d'améliorer la planification et la mise en pratique conjointes des politiques.